

THÈME

Un lycéen se fait racketter devant le lycée par des individus extérieurs à l'établissement. Intervention du chef d'établissement. Menaces de représailles sur le lycée.

Ce jour, vers 17h15, vous êtes témoins d'une altercation à la sortie des cours, devant l'établissement mettant en cause un élève du lycée et des individus non scolarisés dans votre établissement. L'altercation est violente. Vous en ignorez les causes. Le jeune lycéen est choqué mais non blessé. Les individus prennent la fuite.

En tant que chef d'établissement, vous souhaitez accueillir la victime qui refuse toute aide.

Le lendemain, les mêmes faits se reproduisent. Les auteurs sont les mêmes mais c'est un autre lycéen qui est menacé et qui présente des blessures superficielles à la face. Comme la veille, le lycéen refuse tout soin.

Vous demandez au CPE de recevoir les deux jeunes pour tenter de connaître les raisons des agissements des auteurs des violences.

Il les reçoit et apprend que les deux jeunes sont rackettés depuis plusieurs mois par des jeunes du quartier. Régulièrement, ils sont délestés de leur argent. L'un d'entre eux a même été jusqu'à donner son téléphone portable. Ils n'ont rien dit à leurs parents mais plusieurs élèves de l'établissement sont au courant. Ils sont apeurés et craignent des représailles non seulement contre eux mais également à l'encontre des enseignants et de l'établissement si leurs agresseurs apprennent qu'ils ont parlé. Ils les connaissent de vue.

° *Plusieurs adultes et lycéens de l'établissement sont témoins d'une agression au moment de la sortie des élèves.*

° *La réaction du chef d'établissement est-elle satisfaisante ? Le CPE a-t-il été informé*

° *N'aurait-il pas dû insister pour parler avec la victime ? Les parents sont-ils avisés ?*

° *L'intervention d'un médecin était-elle nécessaire ?*

° *Que penser du rôle du CPE: doit-il attendre des consignes pour faire son métier? Il aurait pu par exemple solliciter quelques témoignages pour en savoir plus ou s'interroger sur les attroupements devant l'établissement.*

° *La dimension sociale et psychologique du métier de proviseur: comment accompagner des personnes en détresse?*

° *L'engagement du chef d'établissement: la position de retrait est-elle appropriée?*

° *Les élèves signalent des faits de vie scolaire aux professeurs, ce qui n'est pas gênant en soi, mais il faudrait se demander pourquoi ils ne signalent rien aux surveillants qui sont d'ordinaire assez proches d'eux.*

° *Les enseignants ont-ils remarqué les attroupements quotidiens ? Le chef d'établissement et le CPE étaient-ils informés ou avaient-ils cherché à s'informer (procédures, occupation de l'espace, etc.)? Ont-ils été signalés à la police ou à la gendarmerie ? Des mesures de prévention ont-elles été prises ?*

PISTES DE RÉFLEXION

Comment intervenir sur les abords ?

Quel est le statut juridique des abords d'un établissement scolaire ?

Qui est responsable des abords ? Le chef d'établissement ou les forces de l'ordre ?

Quels moyens sont la disposition du chef d'établissement pour intervenir aux abords ?

Comment les forces de l'ordre peuvent-elles intervenir aux abords, dans quel cadre ?